

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 07 juillet 2003-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC.

Etaient invités :

- Mme Lyne ROUSSEAU, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Daniel LHUILLIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Henri FRANCOIS, maire de Saudron,
- M. Claude COLLIN, Nature Haute-Marne,
- M. Gérard HERISSON, ADECO,
- M. René MARTIN, société des sciences naturelles et d'archéologie,
- Mme Marielle SCHMITT, CIRE Est,
- Mlle Hélène ROBERT, DDASS de la Meuse,
- M. Jean-Paul BAILLET, ANDRA,
- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »,
- Mme MAKHIJANI, MM. MAKHIJANI, DANKO, EWING et LETZ, membres de l'équipe de l'IEER.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 19 mai 2003.

Pas d'observation des membres du bureau.

2) Modification du règlement intérieur.

M. le Préfet présente les propositions de modification du règlement intérieur préparées par MM. FLEURY et JAQUET, portant sur l'instauration d'un quorum et sur l'enregistrement éventuel des réunions de bureau :

- il est proposé de fixer un quorum pour les réunions plénières, lorsque le CLIS est appelé à voter. Le bureau, après des échanges sur la participation des membres du CLIS et sur la légitimité de ses décisions, estime que le quorum doit être fixé à la moitié des membres désignés présents ou représentés, chaque membre pouvant détenir un pouvoir au plus. Ces dispositions sont également valables pour les réunions de bureau.

- le bureau approuve la proposition selon laquelle le bureau se réunit au moins quatre fois par an.

- Après discussion portant sur l'intérêt de garder une trace des échanges, avec l'avantage d'éviter certains débordements, ou au contraire sur la nécessaire liberté de parole, le bureau rejette (par 5 voix contre 3) la proposition d'enregistrement audio des réunions de bureau pour conservation et consultation ultérieure éventuelle.

- le bureau approuve l'ajout suivant (en gras) : le vice-président préside à la demande du Président **ou en son absence**.

Les propositions de modification arrêtées par le bureau seront soumises à la prochaine plénière (ci-joint le règlement intérieur, les modifications proposées apparaissent en gras).

3) Etat de référence sanitaire.

Mme SCHMITT présente les réflexions du groupe de travail mis en place par la CIRE Est et les DDASS de la Meuse et de la Haute-Marne, auquel l'ANDRA participait afin de donner des éléments d'information sur les caractéristiques du site. Il en ressort des questions auxquelles le CLIS doit répondre afin de préciser les objectifs, l'étendue exacte du champ d'étude et les outils correspondants.

Suite aux interventions de MM. MOUROT, COLLIN, HERISSON et MARIE sur le fait que les risques sont souvent sous-estimés, Mme SCHMITT précise que le couplage de la surveillance sanitaire et de la surveillance de l'environnement, qui se font en continu, doit permettre de disposer d'un système d'alerte prenant en compte tous les risques, qu'ils

soient faibles ou importants (sachant que des scénarios-catastrophe sont également pris en compte).

Suite aux observations sur les modalités actuelles de surveillance, M. CHAUGNY indique que c'est l'Autorité de sûreté nucléaire qui est en charge de cette surveillance pour les INB, que les mesures sont faites (que ce soit pour les travailleurs ou pour l'impact sur l'environnement) et que des contre-expertises peuvent être menées (comme pour le Centre de stockage de l'Aube, avec l'ACRO).

M. DOSE tient à souligner l'importance des enquêtes auprès des populations sur la perception des risques, qui devront se faire à un moment ou à un autre, même si une déformation de la perception est toujours possible (M. FERY s'interroge sur la capacité de mesurer cette déformation).

Le bureau décide de constituer un groupe de travail composé de Mme MALFAIT-BENNI, MM. FERNBACH, FLEURY et MOUROT afin de préparer les réponses du CLIS (M. FERY sera également invité à y participer).

4) Présentation du projet d'étude de l'IEER.

M. MAKHIJANI rappelle la mission confiée à l'IEER, qui est d'évaluer le programme scientifique mis en œuvre à Bure, et non de dire si le site est propice ou non pour accueillir un stockage, compte-tenu de résultats qui ne sont de toute façon pas connus. Il présente les membres de l'équipe constituée pour mener à bien cette mission : M. EWING (étude de la barrière ouvragée et du champ proche), MM. LETZ et JENTZSCH (risque sismique), M. DANKO (aspect thermique), M. DAEMEN (mécanique des roches et impact du creusement), M. APPEL (hydrogéologie) et M. DUBLYANSKY (géochimie), ainsi que Mme MAKHIJANI (coordination, traduction).

En réponse à M. COLLIN, M. MAKHIJANI estime que la base documentaire doit être la plus large possible (y compris les évaluations faites par des organismes comme la CNE ou l'OCDE), mais qu'il est également important, compte-tenu des délais courts, que l'équipe de l'IEER puisse avoir des correspondants ANDRA dans chaque domaine traité dans l'étude pour accéder plus rapidement aux documents utiles.

M. PIGUET rappelle que l'ANDRA est prête à coopérer pleinement, dans la mesure où les modalités de coopération sont clairement définies (périmètre documentaire, modes d'échanges, suivi des travaux et possibilité de faire des observations écrites). M. CHAUGNY suggère que l'équipe de l'IEER prenne contact avec des membres de la CNE ou du Groupe Permanent Déchets. M. MOUROT ajoute qu'il tient à la disposition de l'IEER la documentation qu'il a réunie.

M. FLEURY demande à l'IEER de ne pas s'éloigner du cahier des charges, en ce qui concerne notamment l'accessibilité du rapport au grand public et la mise en relief des expérimentations nécessairement menées avant 2006. Il souhaite également que le groupe de travail continue de se réunir avant chaque bureau afin de préparer un point sur l'avancement de l'étude.

En réponse à M. FERNBACH, M. MAKHIJANI rappelle le calendrier établi par l'IEER : rencontre avec des membres du CLIS et visite du site les 7 et 8 juillet, nouvelle visite du site le 15 juillet, travail documentaire et échanges avec des correspondants ANDRA jusqu'en novembre (autres visites éventuelles), remise d'un rapport d'avancement en décembre, rédaction définitive puis remise du rapport final en mars, avec présentation devant le CLIS.

5) Questions diverses.

- Intervention d'un représentant de la Commission Européenne:

M. le Préfet fait part du courrier de M. WAETERLOOS, directeur à la Direction Générale de l'énergie et des transports de la Commission, qui propose de venir présenter les projets de directives relatifs à la sûreté et à la gestion des déchets. Compte-tenu des contacts pris avec lui, il serait disponible le 23 septembre 2003. Le prochain bureau aura lieu à cette date.

- Remboursement des frais de M. MULLER (réunion avec la CNE en 2002) :

Le bureau accepte que le CLIS prenne en charge les frais engagés par M. MULLER à l'occasion de la réunion organisée à Paris le 4 avril 2002 dans les locaux de la CNE pour la présentation du document « Failles et séismes dans la région de Bure » (en présence notamment de MM. MOUROT et STERPENICH). Certains membres font observer que ce remboursement aurait dû être à la charge de la CNE.

- Point sur le chantier :

M. PIGUET indique que le creusement s'est poursuivi depuis la reprise en avril, mais qu'il n'a pas encore atteint son rythme de croisière (12 tirs dans le puits auxiliaire pour une profondeur de 190 mètres, 6 tirs dans le puits principal pour une profondeur de 242 mètres), et que la campagne de forages hors-site est pratiquement terminée. En réponse à M. MARIE, il précise que, sur les 30 mètres creusés récemment, le volume d'eau observé dans le puits auxiliaire est de 10 litres/minute, résultat comparable aux résultats antérieurs.

- M. FLEURY souhaite que la question de la géothermie soit inscrite à l'ordre du jour du prochain bureau (un document élaboré par l'AEMHM est distribué aux membres du bureau). Il ajoute qu'il interviendra également sur les problèmes posés par la possibilité d'expression des opposants dans la publication de l'ANDRA « La vie du labo ».

- M. MARIE demande des précisions sur la demande de parlementaires de disposer d'un rapport sur les recherches menées au titre de la loi de 1991 dès 2004. Il souhaite également que le rapport d'évaluation du dossier 2001 Argile de l'ANDRA, réalisé par l'OCDE, soit diffusé.

6) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au mardi 23 septembre 2003, à 16h00, à la Préfecture.

L'ordre du jour comprendra notamment une intervention de M. WAETERLOOS sur les projets de directives de la Commission européenne relatifs à la sûreté et à la gestion des déchets.